

23.10.2008

Communiqué de presse

Avertissement de la SIX Swiss Exchange à l'encontre de la société Adval Tech Holding AG

La SIX Swiss Exchange a prononcé un avertissement à l'encontre de la société Adval Tech Holding AG pour violation des dispositions des normes comptables IFRS dans le cadre des comptes semestriels 2008. Cette sanction porte sur la présentation incorrecte du tableau de financement et les manquements qui en résultent dans l'établissement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, de financement et d'investissement.

Société cotée sur le segment principal de la SIX Swiss Exchange, Adval Tech Holding AG a clôturé ses comptes du premier semestre 2008 en présentant le poste «Autres éléments sans incidence sur les liquidités» dans les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement. Or, selon les dispositions correspondantes de la norme IAS 7 «Statement of Cash Flows», seules les entrées et sorties de trésorerie qui ont effectivement eu lieu doivent être indiquées.

L'enquête menée par la SIX Swiss Exchange a fait ressortir que, pour l'essentiel, une tranche de prix d'achat exigible en 2010 seulement avait été pris en compte de façon erronée dans le tableau de financement par la société Adval Tech Holding AG. Pour le premier semestre 2008, le tableau de financement présentait par conséquent des chiffres trop élevés d'environ CHF 2 mio (52%) pour les entrées de trésorerie provenant des activités d'exploitation, CHF 18,5 mio (22%) pour les sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement et CHF 16,5 mio (17%) pour les entrées de trésorerie provenant des activités de financement.

Après avoir pris connaissance de son erreur, Adval Tech Holding AG a réagi sans délai et publié le 23 septembre 2008 une version corrigée de ses comptes semestriels 2008 avec un communiqué de presse explicatif. La société publiera également un rectificatif de son erreur dans le cadre de ses résultats semestriels 2009.

Au vu de la situation d'ensemble, la SIX Swiss Exchange a prononcé en l'espèce un avertissement à l'encontre de la société Adval Tech Holding AG.

L'établissement des rapports financiers périodiques dans le respect des normes comptables applicables fait partie intégrante des informations qui contribuent au bon fonctionnement du marché, comme exigé par la loi sur les bourses et le Règlement de cotation. L'une des missions de la SIX Swiss Exchange consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour de plus amples informations sur les normes de présentation des comptes, veuillez cliquer sur:
http://www.six-swiss-exchange.com/admission/being_public/financial_reporting_fr.html

Les sanctions précédents dans le domaine de la présentation des comptes se trouvent à l'adresse:
http://www.six-swiss-exchange.com/admission/being_public/sanctions/media_releases/financial_reporting_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75
Fax: +41(0)58 854 27 10
E-mail: pressoffice@swx.com

SIX Swiss Exchange

SIX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, SIX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction. www.six-swiss-exchange.com

SIX Swiss Exchange est une entreprise de SIX Group. SIX Group offre au niveau international des services de premier ordre dans les domaines du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements.